

Gatineau, le 14 janvier 2021

COMMUNIQUÉ

Chers confrères, chères consœurs,

La présente vise à vous informer que le conseiller M^e François Simard, ainsi que le premier conseiller du Barreau de l'Outaouais, M^e Lyonel D. Dorlette, ont récemment fait part au conseil qu'ils se voient dans l'obligation de démissionner de leurs fonctions. Le Barreau de l'Outaouais est reconnaissant pour leur implication au sein du conseil et profite de cette tribune pour les remercier encore une fois pour leur engagement au sein de leur barreau de section.

À la suite de cette annonce, le conseil s'est prévalu du paragraphe 33(5) de la *Loi sur le Barreau*, qui prévoit qu'en cas de démission d'un de ses membres, le conseil peut élire un remplaçant parmi les membres de la section. Par conséquent, deux nouveaux membres ont été désignés pour pourvoir les postes vacants au sein du conseil, jusqu'à l'élection devant se tenir en avril prochain : M^e Jean Lazure occupera le poste de premier conseiller et M^e Thi Bao Ngoc Nguyen (Christhi), celui de conseillère.

M^{es} Lazure et Nguyen partagent une connaissance approfondie du Barreau de l'Outaouais, ayant tous deux siégé au conseil pendant plusieurs années. En effet, M^e Lazure s'est impliqué activement au Barreau de l'Outaouais au cours de sa carrière et a siégé au conseil pendant huit ans, comme président de l'Association du Jeune Barreau de l'Outaouais, puis comme conseiller et secrétaire-trésorier. Quant à M^e Nguyen, on la connaît comme une avocate engagée dans sa communauté et elle a siégé au conseil de 2016 à 2019.

Le conseil est persuadé que M^e Lazure et M^e Nguyen sauront remplir avec brio les fonctions respectives de premier conseiller et de conseillère. Le Barreau de l'Outaouais en profite pour les remercier chaleureusement d'avoir accepté au pied levé d'exercer leurs nouvelles fonctions.

En terminant, le Barreau de l'Outaouais demeure engagé à exercer son rôle en fournissant des services de haute qualité et tient à assurer à ses membres que ces changements au sein de son conseil n'auront aucune incidence sur l'accomplissement de son mandat.



M^e Caroline Montpetit
Bâtonnière
Barreau de l'Outaouais